

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

21/02/2018

N° E18000021 / 30

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 21/02/2018, la lettre par laquelle le Préfet du Gard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour les travaux d'enrochement du ruisseau du Frayssé sur la commune de VEZENOBRES ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.214-1 à L.214-10, issus de la loi sur l'eau ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

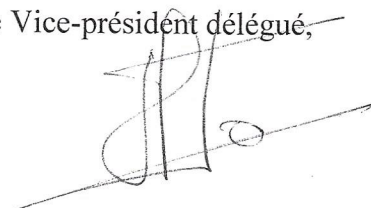
ARTICLE 1 : Monsieur Bernard DALVERNY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Gard, à la commune de VEZENOBRES en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Bernard DALVERNY.

Fait à Nîmes, le 21/02/2018

Le Vice-président délégué,



Jean-Pierre FIRMIN



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Nîmes, le 07 mars 2018

Service Eau et inondation

Dossier suivi par : Jérôme Gauthier
Téléphone : 04 66 62 66 29
E-mail : jerome.gauthier@gard.gouv.fr

Arrêté n° 30-20180307-002

Portant ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant les travaux d'enrochement ruisseau du Frayssé sur la commune de Vézénobres.

**Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

- VU le code de l'environnement,
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement
- VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement
- VU l'arrêté préfectoral n° DL-20171109-01 du 09 novembre 2017 portant délégation de signature à M. André Horth, directeur départemental des territoires et de la mer et la décision n° 2017-AH-AG/04 du 09 novembre 2017 portant subdélégation de signature dudit arrêté ;
- VU la délibération n°DEL 030 348 17A0030 du 05 juillet 2017 par laquelle le conseil municipal de la commune de Vézénobres a approuvé le projet d'enrochement et d'élargissement du ruisseau dit " Frayssé ".

- VU le dossier de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 et le dossier de déclaration simplifié au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement présenté par la commune de Vézénobres enregistré sous le numéro 30-2017-00387 et déposée à la direction départementale des territoires et de la mer en date du 27 novembre 2017 ;
- VU la procédure conduite dans le respect des prescriptions des articles R.214-88 à R.214-104 du code de l'environnement par le service Eau et Inondation ;
- VU le dossier porté à l'enquête déposé le 23 janvier 2018 comprenant les pièces requises au titre de l'article R214-101 du code de l'environnement ;
- VU la demande de désignation d'un commissaire enquêteur transmis au président du tribunal administratif le 12 février 2018 en application de l'article R123-5 du code de l'environnement ;
- VU la décision n°E18000021/30 du 21 février 2018 du Tribunal Administratif de Nîmes portant désignation d'un commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique;
- VU la réunion de concertation pour l'organisation de l'enquête publique effectuée le 07 mars 2018 avec le commissaire-enquêteur sur le projet d'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique ;
- VU la liste départementale des commissaires enquêteurs du Gard pour l'année 2018

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Gard :

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le dossier de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par la commune de Vézénobres pour le projet de travaux d'enrochement du ruisseau du Frayssé sur la commune de **Vézénobres** est soumis à une enquête publique, qui a lieu du **lundi 16 avril 2018** au **vendredi 04 mai 2018** inclus, pendant **19** jours.

ARTICLE 2

L'opération consiste à réaliser des travaux de protection de berges du ruisseau du Frayssé en aval de l'ouvrage hydraulique de traversée sous le chemin du stade afin de protéger les berges de l'érosion, les réseaux d'eaux usées et stabiliser la fosse de dissipation.

La personne responsable auprès de laquelle la fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée est :

Commune de Vézénobres

Mme Ophélie BRUJAS, Place de la Mairie 30 360 Vézénobres

Tél : 04 66 83 88 58; Mél : dgs.vezenobres@vezenobres.fr

La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

ARTICLE 3

M. Bernard DALVERNY, (officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite), est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4

Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences, de l'avis de l'agence régionale de santé et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Vézénobres et le registre d'enquête sont déposés pendant **19** jours consécutifs, du **lundi 16 avril 2018** au **vendredi 04 mai 2018** inclus, en mairie de **Vézénobres** (Hôtel de Ville, Place de la Mairie 30360 Vézénobres, Tel : 04 66 83 51 26, heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 17h00, le mercredi : de 08h30 à 12h00, le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00) afin que toutes les personnes intéressées puissent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée ainsi que sur le site internet dédié.

ARTICLE 5

La commune de **Vézénobres** est désignée comme siège de l'enquête. Les observations et propositions du public sont consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet déposés en mairie de Vézénobres, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions qui sont adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de **Vézénobres** (Hôtel de Ville, Place de la Mairie 30360 Vézénobres), sont annexées au registre cité ci-dessus.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
lundi 16 avril 2018	de 09h00 à 12h00	Hôtel de ville de Vézénobres
jeudi 26 avril 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Vézénobres
vendredi 04 mai 2018	de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville de Vézénobres

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique et en application des articles L 123-12 et 13 du code de l'environnement, le dossier est également consultable sur un site en ligne, aux frais et à la charge du maître d'ouvrage, pendant toute la durée de l'enquête. L'adresse de ce site est : <http://www.vezenobres.fr> , onglet " Enquête publique "

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de **Vézénobres**, par le maître d'ouvrage, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête. Les personnes qui le souhaitent peuvent également transmettre leurs observations et propositions sur l'adresse électronique : enquetepubliqueruissseaufraysse@gmail.com. Ces observations et propositions sont accessibles au public sur le site désigné ci-dessus pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est enregistré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et une information est faite par l'affichage de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'ouverture d'enquête dans les mairies concernées et, éventuellement, par tout autre procédé en usage dans la commune de **Vézénobres**

ARTICLE 7

En conformité avec l'article R214-94 du code de l'environnement, la commune de **Vézénobres** est appelée à présenter ses observations par écrit sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans un délai de quinze jours après avoir été portés à sa connaissance, directement ou par mandataire.

ARTICLE 8

A l'expiration du délai fixé à l'article 1 ci-dessus, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rencontre, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, le responsable du projet et lui communique sur place les observations écrites et orales, celles-ci étant consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invite à produire dans un délai de quinze jours ses observations éventuelles.

Conformément aux obligations des articles R 123-18 et suivants du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard (SEI/ Guichet unique de l'eau) le dossier complet, le rapport relatant le déroulement de l'enquête, les conclusions motivées dans un document séparé, après avoir revêtu de son visa toutes les pièces qui le composent, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont remis à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard **qui en assure la diffusion** :

- sur support papier (deux exemplaires pour le Guichet unique, un pour le demandeur et un par commune territoire d'enquête)
- au format numérique comprenant le rapport, ses annexes et les conclusions motivées faisant apparaître la mention signée.

Le commissaire enquêteur transmet une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans les délais sus-visés, sont mis à la disposition du public dans la mairie de **Vézénobres**, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard (Service Eau et Inondation) et sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr) pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 9

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié par les soins de la Direction Départementale des Territoires et de Mer du Gard en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux paraissant dans le département du Gard (Midi Libre et la Marseillaise). Ces numéros de journaux sont joints au dossier d'enquête et fournis au commissaire-enquêteur par le maître d'ouvrage avant la clôture de l'enquête.

Cet avis est publié, en outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés en usage dans la commune de **Vézénobres**. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux maires des communes concernées qui doivent en justifier par un certificat. Ces certificats d'affichage sont joints au dossier d'enquête.

Il est procédé par les soins du maître d'ouvrage, à l'affichage, quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité, du même avis sur les lieux, ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés, visibles de la voie publique, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

Cet avis est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard (www.gard.gouv.fr)

ARTICLE 10

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que tous autres frais auxquels peut donner lieu l'instruction de la demande, sont à la charge du maître d'ouvrage.

ARTICLE 11

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer,
- M. le maire de la commune de Vézénobres,
- M. le commissaire enquêteur,

Copie du présent arrêté est adressée pour information à :

- M. le président du tribunal administratif de Nîmes.

Le préfet, pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
le chef du service eau et inondation

Signé

L'adjoint au chef de service
Jérôme GAUTHIER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vézénobres

Projet : L'opération consiste à réaliser des travaux de protection de berges du ruisseau du Frayssé en aval de l'ouvrage hydraulique de traversée sous le chemin du stade afin de protéger les berges de l'érosion, les réseaux d'eaux usées et stabiliser la fosse de dissipation sur la commune de Vézénobres.

Pétitionnaire : Mairie de Vézénobres, Place de la Mairie, 30360 Vézénobres

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Ophélie BRUJAS, tél : 04 66 83 88 58; Mél : dgs.vezenobres@vezenobres.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Vézénobres est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 07 mars 2018 aux dates suivantes : du 16 avril 2018 au 04 mai 2018, pendant 19 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences, de l'avis de l'agence régionale de santé et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Vézénobres et le registre d'enquête sont déposés pendant **19** jours consécutifs, du 16 avril 2018 au 04 mai 2018 inclus, en mairie de Vézénobres afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Bernard DALVERNY, (officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de mairie de Vézénobres (Hôtel de Ville, Place de la Mairie 30360 Vézénobres, Tel : 04 66 83 51 26, heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 17h00, le mercredi : de 08h30 à 12h00, le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00), <http://www.vezenobres.fr>, onglet " Enquête publique "

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieux des permanences
lundi 16 avril 2018	de 09h00 à 12h00	Hôtel de ville de Vézénobres
jeudi 26 avril 2018	de 14h00 à 17h00	Hôtel de ville de Vézénobres
vendredi 04 mai 2018	de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville de Vézénobres

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Vézénobres, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : enquetepubliquerusseaufraysse@gmail.com. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Vézénobres, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

Pôle santé environnementale et santé publique

Service émetteur : Santé environnementale

Affaire suivie par : Loïc LEBRUN

Courriel : ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 04 66 76 80 42

Réf. Interne : DIG Vézenobres enrochement ruisseau Frayssé 02 2018

Date : 21/02/2018

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
Service Eau et Inondation
89 rue Wéber – CS 52002
30007 NIMES CEDEX 2

A l'attention de **Mathieu RAULO**

→ Mathieu R
s/c Siegfried C
02/03/18

Objet : Commune de VEZENOBRES

Dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.211-7 du Code de l'Environnement.

Travaux d'enrochement du ruisseau du Frayssé

Réf : votre transmission du 23/01/2018

Par courriel du 23 janvier 2018, vous sollicitez l'avis de mon service sur le dossier visé en objet. Il est indiqué que : « les aménagements projetés ont pour objectif de stabiliser les berges du Frayssé et de préserver la route et le réseau d'eaux usées longeant les berges en rive gauche » et que ces travaux « incluent :

- La création d'une fosse de dissipation en sortie de l'ouvrage existant sur 10 ml et sa stabilisation par des enrochements ;
- La stabilisation des berges par enrochements libres ;
- L'élargissement de la rive gauche ».

Il est enfin précisé que : « ces aménagements n'entraînent aucun décaissement supérieur à 1 m de profondeur par rapport au TN existant. Aucun surcreusement du lit mineur du cours d'eau n'est envisagé ».

1/ Situation par rapport aux captages destinés à l'alimentation en eau pour la consommation humaine :

Comme l'indique le dossier, le projet se situe :

- Dans le périmètre de protection éloignée du « champ captant des Prés dans l'aquifère du Ludien » faisant l'objet d'une DUP du 18/09/2015 (Ners – réf. ARS : 557)
- 1,4 km en amont du périmètre de protection rapprochée du Puits de la Gare faisant l'objet d'une DUP du 23/02/2015 (Vézenobres – réf. ARS : 866).

Au vu de la nature des travaux, des précautions envisagées pendant le chantier et les prescriptions de ces DUP, ce projet n'apparaît pas incompatible avec la protection de ces captages. Si les travaux sont d'importance tout à fait limités, l'existence éventuelle de captages privés dans la zone d'étude n'est toutefois pas précisée. Les travaux ne devront pas être à l'origine d'impact qualitatif ou quantitatif sur ces éventuels points d'eau.

2/ Risques de nuisances sonores :

Je rappelle que les réglementations en vigueur devront être satisfaites, à savoir le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2008-193-7 du 11 juillet 2008 tous deux relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage. Il convient de voir notamment les horaires de travaux fixés par ce dernier texte.

En ce qui concerne la période de travaux, deux récents guides apparaissent tout à fait utiles afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage lors de chantiers :

- Le guide n°4 du Conseil National du Bruit relatif aux bruits de chantiers « *Missions incombant aux acteurs d'une opération de construction pour limiter les nuisances* » dont l'objectif est de minimiser la gêne des riverains ainsi que les principaux risques de toutes natures tels les dépôts de plaintes, les retards de chantier, les recherches en responsabilité vis-à-vis de tous les acteurs du chantier. Vous trouverez ce document à cette adresse : <http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-bruits-chantiers.pdf>
- Le guide pour les mairies « *Construire au juste bruit ! - Comment réduire les nuisances sonores des chantiers et établir un dialogue avec les riverains ?* » qui invite la commune à inciter le maître d'ouvrage à signer une Charte Chantier Vert afin qu'il s'engage à limiter les nuisances et ce à moindre coût pour la commune. Le contrôle des nuisances sonores et vibratoires est une des composantes de cette charte. Ce guide est joint en PJ ou est accessible par ce lien : <http://www.01db.com/wp-content/uploads/sites/2/2016/05/LivreBlancMaitresdOuvrageConstuireaujustebruit.pdf>

Je vous invite à faire part de ces documents et de l'intérêt de mettre en œuvre leurs préconisations au maître d'ouvrage.

3/ Ambroisie :

Aucun transport de terre ne semble envisagé a priori. A toutes fins utiles, je rappelle que l'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), est une plante sauvage envahissante dont le pollen est très allergisant. Les mouvements de terres sont l'un des principaux vecteurs de développement de cette plante maintenant largement implantée dans le département du Gard.

Il faut noter que l'arrêté préfectoral n°2007-344-9 du 10 décembre 2007 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie (ci-joint) fixe des obligations au maître d'ouvrage de travaux.

Une fiche spéciale « travaux publics » élaborée dans le département de l'Isère mais qui établit de manière assez précise les précautions à prendre aux différents stades de l'avancée d'un projet est à consulter par ce lien : http://www.ambroisie.info/docs/fiche_B.pdf. Ces mesures devront également être respectées.

Dans ces conditions, j'émet un avis favorable à la présente demande.

Pour la directrice générale et par délégation
Le délégué départemental du Gard

Claude ROLS

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation,
Le Délégué Départemental Adjoint
du Gard

Mohamed MEHENNI

ANNONCES MIDILIBRE-ANNONCES.COM

AUTOMOBILES
VENTE

Camping-Car / Caravanes

Mobil Home

Part. CHALET habitation bois, neuf, 50 m², complet, planchéier et sous-sollement terrain, 2 terrasses dbe vitrages, 2.900 € valeur, 5.400 €, Tel: 06.16.83.56.09.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Commercial / Marketing / Vente
Distribution et grande distribution

LE MARCHÉ RECRUTE

TRAITEUR CUISINIER H/F

Traiteur à Monaco recherche un cuisinier pour renforcer son équipe. Vous avez au moins 3 ans d'expérience et le goût de votre métier. Vous ne travaillez ni en soirée, ni le dimanche.

Envoyez CV + lettre de motivation à : lemarche@monaco.mc

EMPLOI FORMATIONS

Emploi offres

Comptabilité Gestion/Finance

ALÉS (30)
Groupe d'expertise comptable recrute

COLLABORATEUR COMPTABLE H/F en CDI

Gestion autonome d'un portefeuille

Minimum Bac + 4
Rémunération en fonction de l'expérience

entre 28 et 35 000 € bruts annuels + intéressement

Envoyez votre candidature par mail :

cv@midilibre.com

Hôtellerie-Restauration

URGENT recherche pour SAISON 2018 Plage privée au CAP D'AGDGE 345200 H/F - CHEF, CUISINIER, SECONDE DE CUISINE, CHEF DE PARTIE, Châuffeur et livreur, PATISSERIER, BEVÉRICIERS, expérience exigée. Pro à 1114. Logement. 06.03.02.23.67.

Emplois spécialisés

Science à Saint Laurent (Evoynon) cherche employé de sciencie polycopié, bachelier H/F, débutant accepté. Tél: 06.07.08.69.37.

Emploi/demande

NIMES. Dame très sérieux, de confiance avec expérience grande expérience de vente. Jours/nuits, ménage, 24h/24. O d e 1 0 1 8 - Tel: 06.41.84.83.05

Dame de compagnie 56 ans cherche à passer, dame âgée à domicile 24h/24. Logement, moutarde, payer CESU, excellentes M. 30ans d'expérience, sans vices, sans peine de conscience, mail: suzgeneau.vivien@gmail.com

PEINTRE QUALIFIÉ cherche EMPLOI chez particulier pour rénovation volets/portails, peinture extérieures / intérieurs. Règlement CESU. Tel: 06.45.40.20.19

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

Vendez 4 chiens Berger Allemand, puce, vaccinés, tel: 06.23.037.881, numéro de puce 20180006681, née 03/02/18. Facilité paiement. Tel: 06.10.31.28.07

Chevaux

Vend chère Breton Lizaiz âgée 6 ans H/F ONGRÉ couleur gris prix 11000 €. Tel: 06.72.27.26.73

Contacts-Rencontres

Rencontres

Pour liaison au téléphone avec les femmes les plus chaudes de la région, appelez au 0428652965 (cbi secourable) TEL. ON - non surtaxe.

Styliste experte du plaisir le soir (AMOUR) au TEL EN DIRECT de chère dès 5ans svp. Contactez le 09.78.98.97.77 (cbi secourable - TEL. ON - non surtaxe)

Auto achat

PART recherche tous types de VEICULES OU UTILITAIRES, même en panne. Se déplacer. Tel: 06.24.93.10.71. 0624831071

Pour répondre à une annonce размещенная в MidMedia Publicité, indiquez sur l'enveloppe le numéro de l'annonce. Votre candidature sera ainsi lissimée sous voie à l'entreprise.

Matrimonial Rencontre

fidello 04 66 29 02 66 C'est du sérieux

Vous rêvez d'une belle histoire d'amour, des projets à deux ? Soyez curieux ! Informez-vous ! Fidelity est votre partenaire depuis plus de 40 ans. Tel: 04.66.29.02.66

fidello-gard.fr 04 66 29 02 66

72 ANS EX CADRIE VIEUX élégance éducation humour douceur dynamisme disponible et positif il a vraiment tout pour vous: célibataire, 66/72 ans, CVD. Oc. tel: 04 66 29 02 66

Maison

Vend cuisine SCAMID neuve emballée valeur 11.000 € 40% cause enrur implantation photo sur demande. Tel: 06.04.53.16.77 (06)8.

M. MADIHAWA VOYANT MEDIUM

Vous avez des problèmes urgents ? Je suis prêt à trouver la solution adaptée rapidement. 28 ans d'expérience dans les problèmes d'amour, de travail, dans le domaine de la chance et de la santé.

Pour toutes infos ou pour prendre RDV de 8 h 30 à 18 h 30 svp. 06.28.01.99.30 (cbi secourable) 0621050

Mme DEGOUROUCHI BAPTISTE

Une conseillère précise, redécouverte et écoute apporte apais et réconfort. Voyance par téléphone, avec précision, temps illimité 7j/7 de 9 h à 21 h (paiement par CB sécurisé) Tel: 04 67 30 87 32 www.degourouchibaptiste.com Site: 02407 98 747 744

Amitiés-Sorties

Homme 72ans cherche Dame pour être sa partenaire. Ecrire à Mid Media 208 des Pyrénées 66007 Perpignan 820118

Détente

Alice, KATY, 36A, détente et relaxation. Réalité spirituelle. Ecrire à Mid Media 208 des Pyrénées 66007 Perpignan 820118

À la Grande-Motte, offrir le stress par méthode californienne, relaxation complète. Du lundi au vendredi, sur RDV. Tel: 06.16.32.58.93. 05.19.98.4414

NIMES, nouvelle charmante blonde, sexy, dix mille talents, expertise. Cadre discret, hygiène parfaite. Je reçois et je me dépêche. 06.28.86.66.66 (02)825531

Envie d'un instant de détente et de changez votre façon de vivre. C'est ce que je vous propose. 06.27.64.1.0311 à 18h. Tel: 06.29.23.25.03 (08)44580.

NIMES, MARTINE, douce et calme vs reçoit pour un moment de détente. 91A 20H - 7117 - Tel: 06.17.48.72.32 (03)927870

Belle black LILLA retour à NIMES. Sexy, calme, forte personnalité. On aime votre genre. Service impeccable. Prend son temps. 7j/7. 06.65.82.68.66. (77)540495

ALES Femme mariée, 40 ans, douce et accueillante. Je propose un moment de détente à 19A 20H - 06.38.19.75.03 - (05)4243474

Prix abordable GANGES, cadre discret, agrégé. Belle PULPEUSE la compétition. Prix très bas. Personnes âgées ou jenneté. Entre 9H et 20H. 06.62.51.99.53 (06)604427

EMMA RÉNOVATION

RÉALISE TOUT TRAVAUX

Gros Œuvres
Toiture
Clôture
Piscines

Tél. 04.66.55.29.88 ou 06.77.10.82.99

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune Les Angles (30)

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune Les Angles (30).
- Objet du marché :
- Marché de services : prestation d'extension et maintenance d'un système de vidéo protection urbaine, reconvertible 2 lots.
- Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence.
- Type de procédure : Procédure adaptée.
- Catégorie : Service.
- Support(s) de parution : <http://les-angles30.e-marchespublics.com>
- Date de mise en ligne : 13/04/2018, 17 h.
- Date et heure limite de dépôts : Offre : 04/05/2018 à 17 h 00.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de travaux
Commune de Jacou

Travaux de restauration et réutilisation du château de Boucad et de ses abords (château inscrit dans un parc classé Monuments Historiques) Marché n° 2 - Travaux de restauration et réutilisation du château
Seconde consultation lot 8 déclaré infructueux

- Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de JACOUD.
- Lieu d'exécution : Jacou.
- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre de groupement.
- Procédure : procédure adaptée - article 27 du décret 2016-960.
- Décomposition en lots : Lot 1 : Génie climatique - plomberie.
- Visite sur site et sur rendez-vous obligatoire : Contacter la maîtrise d'œuvre au 09.54.55.39.41.
- Délai d'exécution du marché : 15 mois à compter de l'ordre de service.
- Date limite de réception des offres : 22 mai 2018 - 12 heures.
- Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception.
- Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises : Dossier à télécharger à l'adresse suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>
- Adresse où les offres doivent être transmises : Mairie de Jacou, rue de l'Hôtel de Ville - 34830 JACOUD.
- Transmission par lettre recommandée avec accusé de réception ou dépôt certifié électronique.
- Justifications à produire quant aux qualités et capacités : Détaillées dans le règlement de consultation.
- Renseignements : Toute réclamation doit être formulée sur le plateforme <https://marches.montpellier3m.fr>
- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier 6, rue PIAT. CS 96002, 34063 Montpellier Cedex.
- Date d'envoi à la publication : 18 avril 2018.

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Gard
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Commune de Vézénobres

- Projet : L'opération consiste à réaliser des travaux de protection de berges du ruisseau du Fayséon en aval de l'ouvrage hydraulique de traversée sous le chemin du stade afin de protéger les berges de l'érosion, les réseaux d'eaux usées et stabiliser la fosse de dissipation sur la commune de Vézénobres.

- Péditionnaire : Mairie de Vézénobres, place de la Mairie, 30360 Vézénobres.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Ophélie BRUJAS, tél. 04.66.83.88.58 ; M.M. : dgs.vezenobres@vезenobres.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instrument au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Vézénobres est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 7 mars 2018 aux dates suivantes : du 18 avril 2018 au 4 mai 2018, pendant 19 jours. Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences, des foins de l'agence régionale de santé et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Vézénobres et le registre d'enquête sont déposés pendant 19 jours consécutifs, du 16 avril 2018 au 4 mai 2018 inclus, en mairie de Vézénobres afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Bernard DALVERNY, officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite, est désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : en mairie de Vézénobres (Hôtel de Ville, place de la Mairie, 30360 Vézénobres, tél. 04.66.83.81.28, heures d'ouverture : lundi, mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 17 h, le mercredi : de 8 h 30 à 12 h, le vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h), <http://www.vезenobres.fr>, onglet "Enquête publique".

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

- lundi 16 avril 2018, de 9 h à 12 h, hôtel de ville de Vézénobres,
- jeudi 26 avril 2018, de 14 h à 17 h, hôtel de ville de Vézénobres,
- vendredi 4 mai 2018, de 13 h à 16 h, hôtel de ville de Vézénobres.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions au titre de l'avis public et au commissaire-enquêteur en mairie de Vézénobres, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : enquêtespubliques@vезenobres.fr. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Vézénobres, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 83, rue Vidier à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.parcet.org

La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du Code l'environnement ouvrant droit à l'enquête au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

ABONNEMENT MIDI LIBRE

Des services & des privilèges...

LIVRAISON OFFERTE

Midi Libre livré chaque matin dans votre boîte aux lettres !
Livraison par portage, tôt le matin, à domicile
Nous réservons d'un accès libre à votre boîte aux lettres
Service de livraison offert !



Midi Libre, sur tous vos écrans !

Grâce à votre abonnement papier, vous accédez gratuitement à l'intégralité du site Midilibre.fr sur votre ordinateur, tablette ou smartphone**

Midi Libre et ses privilèges exclusifs !

Avec le Club Abonnés PASS CLUB partageons les bons plans !

PASS CLUB MES REDUC**
Faîtes des économies de qualification avec des réductions sur plus de 2 000 enseignes locales et nationales : alimentaire, équipement maison, électroménager, Hi-Fi, billetterie, mode, beauté, loisirs, voyages...

PASS CLUB MES INVIT* et MES JEUX*
Participez aux jeux et bénéfices d'invitations à des rencontres sportives, culturelles, des villes privées...



AVIS D'OBSEQUES

QUISSAC, MONTELLIER.

Mme Nicole REDORTIER, sa sœur ; Mme Hélène SAINT-CATHERINE, sa nièce, M. Frederic REDORTIER, son neveu et leurs familles ont le douleur de faire part du décès de

Mademoiselle Françoise BONNEL
survenu à l'âge de 81 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le jeudi 19 avril 2018, à 11 heures, au temple de Quissac, suivies de l'inhumation au cimetière.

P.F. DU COUTACH
QUISSAC
06.75.82.90.93

BOISSIÈRES, UCHAUD, MILHAUD, VESTRIC, LANGLADE.

Ses parents, Virginie et Nicolas GRANCHI-CIRILLO ; sa sœur, Pascale GRANCHI-CIRILLO ; ses grands-parents, Reine et Jacques CIRILLO, Myrtille GRANCHI ; son arrière-grand-mère, Huguette MANTIE ; ses oncles et tantes, Christine GRANCHI, Emmanuelle et Sylvain HANZIT, Stéphane et Karine CIRILLO ; ses cousins, Gabriel, Alexiane, Eva, Matteo, Numa, Fabio et Lauris ; les familles NAVARRO, GRANCHI, CIRILLO, LAGNER, BOURGUEIL et BARR ; ses amis et amis, ont la tristesse de faire part du décès de leur cher

ANTHONY
survenu à l'âge de 20 ans.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 20 avril 2018, à 15 heures, en l'église de Uchaud, suivies de l'inhumation au cimetière du village.
La famille recevra les condoléances au cimetière.

PONT-SAINT-ESPRIT.

La famille Michel BORON et leurs enfants ; Mme Irène BOUCHON et son fils Fabien ; parents et amis, ont le douleur de faire part du décès de

Madame Alice CHARPAIL
née BATASTA
veuve de M. Roland CHARPAIL
survenu à l'âge de 96 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 20 avril 2018, à 14 h 30, en l'église de Pont-Saint-Esprit, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Julien-de-Peyrols.

P.F. VALVERDE FUNERARIA
PONT SAINT ESPRIT ET REGION
04.66.33.11.11

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NÎMES

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc

20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 95
Fax : 04 66 06 55 35
agnimes@lamarseillaise.fr
Agenda
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vaucusepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 60

URGENCES

Commissariat de police

04 66 37 30 00

Gendarmerie

04 66 38 50 00

Pompiers

04 66 02 66 00 / 18

Hôpital Carremeau

Place du Pr R. Debré

04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture

2 Rue Guillemette

Du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45

0820 09 1172

Palais de Justice

Boulevard des Arènes

04 66 76 47 00

Tribunal Administratif

16 avenue Feuchères 04 66 27 37 00

Tribunal des Prud'hommes

46 Rue Porte de France

04 66 67 27 45

Nîmes Métropole

13 Rue Jean-Perrin 04 66 36 10 81

Mairie

Place de L'Hotel de ville 04 66 76 70 01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

sauf samedi de 9h à 12h

Services techniques de la ville de Nîmes

152 avenue Robert-Bompard

04 66 70 75 75

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h sauf

le vendredi de 8h à 17h.

CAF

321 rue Maurice-Schumann

08 10 25 30 10. Ouverture de 8h30 à 16h

Office de tourisme

6 rue Auguste 04 66 58 38 00

Ursaaf

77 chemin Mas de Boudan

Union locale CGT

1300 avenue Georges-Dayan

04 66 28 72 12

Union locale CFDT

22 rue Colbert 04 66 67 98 70

Union locale FO

5 rue Bridaine 04 66 36 67 67

Union locale FSU

36 rue de Lièvre 04 66 36 63 50

Union locale Solidaire

2 cours Nemausus 04 66 84 51 99

TRANSPORTS

Tango 0466387540

Edgard

0810 33 42 73

SNCF

1 Boulevard Sergent Triaire, 0892 35 35 35

CULTURE

Pont du Gard

400 route du Pont du Gard

04 66 37 50 99

Parc des Exposition

230 avenue du Languedoc

04 66 84 93 39

Du lundi au dimanche de 10h à 19h

Théâtre de Nîmes

1 Place de la Calade

04 66 36 65 10

Salle Christian-Liger

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

et le samedi de 9h à 12h

Place Hubert-Rouger

04 66 76 74 49

Le Périscope

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

4 Rue de la Vierge

04 66 76 10 56

La Paloma

250 chemin de l'aérodrome

04 11 94 00 10

Bureau de location des Arènes de Nîmes

Rue de la violette

04 66 70 00 88

Le Prolé

20, Rue Jean-Reboul

Cinéma le Sémaphore

25 rue Porte de France

04 66 67 83 11

Cinéma Kinépolis

130 rue Michel-Debré

04 66 04 48 00

Cinéma Forum centre

3 rue Poise

04 66 67 29 94

SPORTS

Centre Pablo Neruda

1 place Hubert-Rouger

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

et samedi de 9h à 12h

Piscine Nemausa

120 avenue de la Bouvine

04 66 70 98 80

Du lundi au vendredi de 12h à 14h

et de 17h à 20h

sauf le mercredi de 10h30 à 21h,

le samedi de 9h à 20h

et dimanche de 9h à 13h

Piscine Fenouillet

7 Rue Léo-Lagrange

04 66 26 77 08

Stade des Costières (Nîmes Olympique)

04 66 76 85 50

Le Parnasse

160 avenue du Languedoc

04 66 76 85 90

L'estanque-Boulodrome

230 avenue du Languedoc

04 66 76 85 63

Stade Marcel-Rouvière

140 avenue Georges-Dayan

04 66 64 54 26

UZÈS

URGENCES

ERDF Sécurité dépannage

08 10 33 30 30

GRDF intervention d'urgence ou odeur de gaz

08 10 43 30 30

Police municipale

04 66 03 48 40

Police intercommunale

04 66 02 09 28

Pompiers

12 ou 18

Urgences médicales

15

Centre hospitalier Le Mas Careiron

04 66 62 69 00

Gendarmerie

04 66 22 54 66

Sida infoservice

08 00 36 66 36

SERVICES

Mairie

04 66 03 48 48

Après 17h et le week-end contacter le

06 82 55 94 77

Générale des eaux (assainissement)

24h/24 08 11 90 05 00

Office de tourisme

Place Albert 1er

04 66 22 68 88

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de

14 à 18h, le samedi de 10h à 13h.

Fermeture les dimanches et jours fériés.

CULTURE

Office municipal de la culture d'Uzès

Hôtel de ville

04 66 03 10 72

Musée d'art et d'histoire de l'Uzège

Ancien Evêché

04 66 22 40 23

Du 1er au 30 juin de 15h à 18h,

Fermeture le lundi.

Cinéma Le capitole

11 rue Xavier Sigalon

08 92 68 22 74

Association Théâtre populaire d'Uzès

Place de l'Evêché

BEAUCAIRE

URGENCES

SOS médecin

3624

Commissariat

Chemin des Romains

17

Pharmacie de garde

3237

Pompiers

18

ERDF

08 10 33 30 30

Sécurité de dépannage de gaz

08 00 47 33 33

SERVICES

Mairie

Hôtel de Ville - place Georges-Clemen-

ceau, BP 134

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 66 59 10 06

Fax : 04 66 59 30 40

Courrier électronique :

webmestre@beaucaire.fr

Mairie annexe de la Moulinelle

Centre commercial de la Moulinelle,

place du 8 mai 1945

04 66 68 23 75

ALÈS

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc

agales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital

811 avenue du docteur Jean-Goubert

SERVICES

Mairie

Mairie PRIM' : Pôle de ressources d'in-

formations multiservices. Services

concernés :

Pôle Citoyenneté, Pôle Enfance-Jeu-

nesse, Pôle Temps libre et Pôle Dévelop-

pement du Territoire.

11 Rue Michelet

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de

13h30 à 17h.

04 66 56 11 00

CULTURE

Ciné Cinéplanét

1 boulevard Vauban

Cinéma les Arcades

10 place Gabriel-Péri

04 66 52 63 03

Théâtre le Cratère

Square Pablo Néruda

04 66 52 52 64

Théâtre La Pelousse Paradise

3 rue Josué-Louche

04 66 55 68 22

Musée Pierre-André-Benoit

Rue de Brouzen

Quartier de Rochebelle

04 66 86 98 69

Musée du Colombier

Rue Jean Mayodon

04 66 86 30 40

SPORTS

Piscine Toboggan

Quai de la Brigade du Languedoc

04 66 91 20 70

Piscine d'été Cauvel

Rue Léo Lagrange

04 66 86 12 40

BAGNOLS-SUR-CÈZE

URGENCES

Centre hospitalier

7 avenue Alphonse-Daudet

04 66 79 10 11

Clinique la Garaud

217 rue André-Penchenier

04 66 90 60 60

Commissariat

Rue Gentil

04 66 90 63 90

Gendarmerie nationale

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr

Renseignements et devis : vaucusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GARD

Direction des sécurités

Service interministériel de défense et de la protection civile

AVIS

INFORMATION DES POPULATIONS COMMUNES DE SALINDRES ROUSSON, SAINT PRIVAT DES VIEUX SAINT JULIEN LES ROSIERS et SERVAS CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DE LA PLATEFORME CHIMIQUE DE SALINDRES

En application du Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles R.741-24 et suivants, il est porté à la connaissance du public :

1. Ce plan particulier d'intervention (PPI) est un plan d'urgence qui définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave, ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de la plateforme chimique de Salindres.

2. Une consultation publique est ouverte dans les communes de Salindres, Rousson, Saint Privat des Vieux, Saint Julien les Rosiers et Servas suite à l'élaboration, par la Préfecture du Gard, du Plan Particulier d'Intervention de la plateforme chimique de Salindres.

3. Ce projet de PPI est tenu à la disposition du public du 07 mai 2018 au 07 juin 2018. Le dossier est consultable en mairie ainsi qu'en sous préfecture d'Alès, (sur RDV au 04.66.56.39.20) et en préfecture du Gard (sur RDV au 04.66.36.40.57).

4. Les observations des intéressés sur le projet de PPI seront consignées sur un registre ouvert à cet effet. A l'issue de cette procédure, le registre sera retourné à la Préfecture du Gard à l'attention du Service Interministériel Défense et Protection Civile (SIDPC).

5. L'approbation du Plan Particulier d'Intervention par le préfet du Gard fera l'objet ultérieurement d'un avis dans la presse.

124950



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VÉZÉNOBRES

Projet : L'opération consiste à réaliser des travaux de protection de berges du ruisseau du Frayssé en aval de l'ouvrage hydraulique de traversée sous le chemin du stade afin de protéger les berges de l'érosion, les réseaux d'eaux usées et stabiliser la fosse de dissipation sur la commune de Vézénobres.

Pétitionnaire : Mairie de Vézénobres, Place de la Mairie, 30360 Vézénobres.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Ophélie BRUJAS, tél : 04 66 83 88 58; Mél : dgs.vezenobres@vezenobres.fr

Une enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 et L. 211-7 du code de l'environnement sur la commune de Vézénobres est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 07 mars 2018 aux dates suivantes : **du 16 avril 2018 au 04 mai 2018**, pendant 19 jours.

Le dossier complet d'enquête accompagné du dossier d'enquête publique, de la déclaration d'intérêt général, du document d'incidences, de l'avis de l'agence régionale de santé et comportant les pièces du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi que la délibération du conseil municipal de la commune de Vézénobres et le registre d'enquête sont déposés pendant 19 jours consécutifs, du 16 avril 2018 au 04 mai 2018 inclus, en mairie de Vézénobres afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

M. Bernard DALVERNY, (officier supérieur de la Gendarmerie Nationale, en retraite), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié :

en mairie de mairie de Vézénobres (Hôtel de Ville, Place de la Mairie 30360 Vézénobres, Tel : 04 66 83 51 26, heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 17h00, le mercredi : de 08h30 à 12h00,

le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00),

<http://www.vezenobres.fr>, onglet " Enquête publique "

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences - Heures des permanences -

Lieux des permanences :

- **lundi 16 avril 2018 de 09h00 à 12h00** Hôtel de ville de Vézénobres

- **jeudi 26 avril 2018 de 14h00 à 17h00** Hôtel de ville de Vézénobres

- **vendredi 04 mai 2018 de 13h00 à 16h00** Hôtel de ville de Vézénobres

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Vézénobres, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : enquetepublicque@vezenobres.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Vézénobres, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision de déclarer les travaux d'intérêt général ou portant opposition à déclaration au titre du code de l'environnement pouvant être adoptée au terme de cette enquête publique sera prise par le préfet du département du Gard.

124100

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NIMES

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc

20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 95 Fax : 04 66 06 55 35
agnimes@lamarseillaise.fr

Agenda

agendalanguedoc@lamarseillaise.fr

Annonces légales du Gard

vaucusepub@lamarseillaise.fr

04 90 14 86 60

URGENCES

Commissariat de police

04 66 37 30 00

Gendarmerie

04 66 38 50 00

Pompiers

04 66 02 66 00 / 18

Hôpital Carremeau

Place du Pr R. Debré

04 66 68 68 68

SERVICES

Préfecture

2 Rue Guillemette 0820 09 1172

Palais de Justice

Boulevard des Arènes 04 66 76 47 00

Tribunal Administratif

16 avenue Feuchères 04 66 27 37 00

Tribunal des Prud'hommes

46 Rue Porte de France 04 66 67 27 45

Nîmes Métropole

13 Rue Jean-Perrin 04 66 36 10 81

Mairie

Place de L'Hotel de ville 04 66 76 70 01

Services techniques de la ville de Nîmes

152 avenue Robert-Bompard 04 66 70 75 75

CAF

321 rue Maurice-Schumann 08 10 25 30 10

Office de tourisme

6 rue Auguste 04 66 58 38 00

Ursaaf

77 chemin Mas de Boudan

TRANSPORTS

Tango

0466387540

Edgard

0810 33 42 73

SNCF

1 Boulevard Sergent Triaire, 0892 35 35 35

CULTURE

Pont du Gard

400 route du Pont du Gard 04 66 37 50 99

Parc des Exposition

230 avenue du Languedoc 04 66 84 93 39

Théâtre de Nîmes

1 Place de la Calade 04 66 36 65 10

Salle Christian-Liger

Place Hubert-Rouger 04 66 76 74 49

Le Périscope

4 Rue de la Vierge 04 66 76 10 56

La Paloma

250 chemin de l'aérodrome 04 11 94 00 10

Arènes de Nîmes

Rue de la violette 04 66 70 00 88

Le Prolé

20, Rue Jean-Reboul

Cinéma le Sémaphore

25 rue Porte de France 04 66 67 83 11

Cinéma Kinépolis

130 rue Michel-Debré 04 66 04 48 00

Cinéma Forum centre

3 rue Poise 04 66 67 29 94

UZES

URGENCES

Police municipale

04 66 03 48 40

Police intercommunale

04 66 02 09 28

Centre hospitalier Le Mas Ca-

reiron

04 66 62 69 00

Gendarmerie

04 66 22 54 66

SERVICES

Mairie

04 66 03 48 48 Après 17h et le week-end

contacter le 06 82 55 94 77

Office de tourisme

Place Albert 1er 04 66 22 68 88

CULTURE

Office municipal de la culture

d'Uzès

Hôtel de ville 04 66 03 10 72

Musée d'art et d'histoire de

l'Uzège

Ancien Evêché 04 66 22 40 23

Cinema Le capitole

11 rue Xavier Sigalon 08 92 68 22 74

Association Théâtre populaire

d'Uzès

Place de l'Evêché

BEAUCAIRE

URGENCES

SERVICES

Commissariat

Chemin des Romains 17

SERVICES

Mairie

Place Georges-Clemenceau 04 66 59 10 06

Mairie annexe de la Moulinelle

Place du 8 mai 1945 04 66 68 23 75

CULTURE

Musée Auguste Jacquet

Place Raymond VII 04 66 59 90 07

ALÈS

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc

agales@lamarseillaise.fr

URGENCES

Hôpital

811 avenue du docteur Jean-Goubert

SERVICES

Mairie

11 Rue Michelet 04 66 56 11 00

CULTURE

Ciné Cinéplanet

1 boulevard Vauban

Cinéma les Arcades

10 place Gabriel-Péri 04 66 52 63 03

Théâtre le Cratère

Square Pablo Neruda 04 66 52 52 64

Théâtre La Pelousse Paradis

3 rue Josué-Louche 04 66 55 68 22

Musée Pierre-André-Benoit

Rue de Brouzen

Quartier de Rochebelle 04 66 86 98 69

Musée du Colombier

Rue Jean Mayodon 04 66 86 30 40

BAGNOLS-SUR-CEZE

URGENCES

Centre hospitalier

7 avenue Alphonse-Daudet 04 66 79 10 11

Clinique la Garau

217 rue André-Penchenier 04 66 90 60 60

Commissariat

Rue Gentil 04 66 90 63 90

Gendarmerie nationale

435 avenue Roger-Salengro

04 66 89 60 29

SERVICES

Mairie

Place Auguste Mallet 04 66 50 50 50

Mission locale d'insertion

5 Rue des jardins du souvenir

04 66 89 09 34

Gard Rhodanien

140 Avenue du Commando Vigan

Braquet 04 66 89 51 55

CULTURE

Conservatoire municipal

Impasse Cyprien-Granier 04 66 89 09 51

Cinéma Casino

16 rue du Casino 04 66 89 60 47

LE GRAU DU ROI

URGENCES

CHU (Centre hospitalier univer-

sitaire Nîmes)

Route de Carnon 04 66 02 25 00

Gendarmerie

227 route Marines Port Camargue

04 66 93 21 15

SERVICES

Mairie

1 place Libération 04 66 73 94 22

CCAS

Allée Victor-Hugo 04 66 35 54 83

Société nationale des

sauveteurs en mer

04 66 88 96 49

CULTURE

Palais des Sports et de la Culture

Allée Victor-Hugo 04 66 51 10 70

Théâtre Jean-Pierre Cassel

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES
N° DEL 030 348 18A0031

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>			<u>DATE DE LA CONVOCATION</u>	<u>DATE DE LA SÉANCE</u>
AFFÉRENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION		
19	19	15	30/03/2018	11/04/2018

Séance du mercredi 11 avril 2018

L'an deux mil dix huit et le mercredi 11 avril à 20:00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie de Vézénobres. Sous la présidence de : M. OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres.
Mme GLAD Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., DELEUZE B., BOURRIE D., LE BOEDÉC M., WATROBA P., PARISOT A.

Présentes : ALLEMAND L., BERENGER C., GLAD G., BRES V., LANOIR M-L.

Absent(e)s excusé(e)s : M. ANDRES L. donne pouvoir à Mme GLAD G.
Mme PRECIGOUT K. donne pouvoir à M. WATROBA P.
M. MARIE C. donne pouvoir à M. PARISOT A.
Mme DUBOIS S., Mme WERKEYN M., M. ELZIERE J-P, Mme LEGROS-OLIVIER N.

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION

DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THÈMES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENROCHEMENT RUISSEAU DU FRAYSSÉ – AVIS SUR LE LANCEMENT DES
TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, que le conseil municipal a approuvé le 05 juillet 2017 le projet d'enrochement et d'élargissement du ruisseau dit « Frayssé », l'enquête publique concernant ce projet débutera le lundi 16 avril 2018 jusqu'au vendredi 4 mai.

Vu l'avis d'enquête publique n°30-2017-00387, concernant les travaux d'enrochement du ruisseau du « Frayssé » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-20180307-002 du 07 mars 2018, portant ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruite au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant les travaux d'enrochement du ruisseau du « Frayssé » sur la Commune de Vézénobres ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de validé l'opportunité de mettre en œuvre ces travaux d'enrochement du ruisseau du « Frayssé »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE

(POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- **VALIDE** la mise en œuvre du projet d'enrochement du ruisseau du Frayssé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en vente de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre aux observations du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique sus-citée

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire de Vézénobres
Sébastien OMBRAS







Place de la Mairie
30360 VÉZÉNOBRES

☎ 04 66 83 51 26 📠 04 66 83 68 76
<http://www.vezénobres.fr>
accueil@vezénobres.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

A Vézénobres le 26/03/2018

Le Maire de VÉZÉNOBRES

Certificat d'affichage

Je soussigné, M. Sébastien OMBRAS, maire de Vézénobres certifie avoir affiché en mairie, à compter du 30 Mars et jusqu'au 4 Mai 2018 inclus la pièce dénommée ci-après :

- **Arrêté n°30-20180307-002 portant ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général nécessitant une déclaration instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de l'environnement, concernant les travaux d'enrochement ruisseau du Frayssé sur la commune de Vézénobres.**

Il est précisé qu'un avis d'ouverture de l'enquête publique a été placé sur site aux mêmes dates.

Sébastien OMBRAS
Maire de Vézénobres



Département du GARD

Commune de VEZENOBRES

Enquête publique

Déclaration d'Intérêt Général relative à l'enrochement du ruisseau
du Frayssé

Procès-verbal de Synthèse des observations recueillies

Vu l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général relative à l'enrochement du ruisseau du Frayssé sur la commune de VEZENOBRES.

L'an deux mille dix huit le 07 Mai 2018, nous soussigné DALVERNY Bernard, commissaire enquêteur, agissant pour exécution de l'arrêté Préfectoral N°30-20180307-002 en date du 07.03.2018 Monsieur le Préfet du Gard

Transmettons à Monsieur OMBRAS Sébastien, Maire de la commune et maître d'ouvrage, le présent procès-verbal afin de dresser l'inventaire des observations versées à la procédure.

L'enquête s'est déroulée du 16 avril 2018 au 04 Mai 2018 en mairie de Vézenobres soit une durée de 19 jours consécutifs. Il n'y a pas d'incident à relever et les conditions matérielles de l'enquête sont très satisfaisantes. Cette enquête n'a pas donné lieu à une mobilisation de la population, trois riverains se sont manifestés.

A l'occasion des diverses permanences nous avons reçu la visite de 4 particuliers venus prendre connaissance du dossier, poser des questions au commissaire enquêteur ou déposer des observations. Au total il n'a pas été porté d'observation dans le registre d'enquête. Un courrier a été remis en main propre au commissaire enquêteur à l'occasion des permanences.

Au terme de l'enquête publique voici l'inventaire des principales observations recueillies auprès du public.

Toutes les observations recueillies sont favorables au projet.

M. et Mme LABATUT Alain

Riverains du ruisseau, sont très favorables au projet et souhaitent sa réalisation rapide. Toutefois ils souhaitent que l'enrochement projeté en rive droite soit rallongé par

rapport à la longueur envisagée et soit réalisé sur toute la longueur de leur propriété.

(Observations orales permanences du 26 Avril 2018 - courrier C.1) – Courrier joint au présent procès-verbal.

M. BORNE André riverain des lieux. Il est très favorable au projet pour lequel il dit avoir déjà effectué de nombreuses interventions auprès des autorités publiques. Il demande sa réalisation rapide.

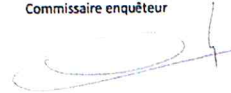
(Observation verbale permanence du 04 Mai 2018)

M. GAUTHIER Dominique, riverain des lieux. Il est très favorable au projet. Il demande sa réalisation rapide.

(Observation verbale permanence du 04 Mai 2018)

Bernard DALVERNY

Bernard DALVERNY
Commissaire enquêteur



Dont procès-verbal transmis au maître d'ouvrage du projet qui en accuse réception et qui dispose d'un délais de 15 jours pour produire un éventuel mémoire en réponse.

A VEZENOBRES le 07.05.2018

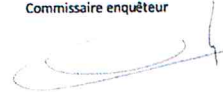
M. OMBRAS Sébastien.

Maire de la commune.



Le Commissaire Enquêteur

Bernard DALVERNY
Commissaire enquêteur



Réponses à transmettre par courriel à bernard.dalverny@gmail.com ou par courrier dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 22.05.2018 à Bernard DALVERNY – 23 Impasse des Magnans 30100 ALES



Place de la Mairie
30360 VÉZÉNOBRES

☎ 04 66 83 51 26 ☎ 04 66 83 68 76
<http://www.vezénobres.fr>
accueil@vezénobres.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GARD

A Vézénobres le 15 Mai 2018

Le Maire de Vézénobres

à

M. DALVERNY BERNARD
Commissaire enquêteur
23 Impasse des Magnans
30100 ALES

Réf: 2018059875

Dossier: Enquête publique concernant le ruisseau du Frayssé

Objet: Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse des observations recueillies.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite au procès-verbal que vous m'avez remis en main propre le 07 Mai 2018, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants.

Au vu du déroulement de l'enquête publique et de l'avis des riverains recueillis, je vous confirme que la commune est favorable à la réalisation de ces travaux.

La demande de la famille LABATUT est légitime, notamment vu les procédures qu'ils ont dues activer au cours des années précédentes pour faire valoir leurs droits.

Cependant, vu les difficultés rencontrées par la commune dans l'élaboration de ce projet, notamment pour obtenir les autorisations des personnes associées, il serait difficile de modifier le projet tel que présenté initialement d'abord sans une perte de temps supplémentaire, alors que nous en avons déjà beaucoup perdu entre les diverses études, autorisations, enquêtes. D'autre part, il faudrait aussi l'autorisation de toutes les autorités compétentes pour modifier ledit projet.

De plus, continuer l'endiguement au-delà de l'emplacement prévu pourrait créer d'autres désordres en aval si l'endiguement n'était réalisé jusqu'à l'embouchure du ruisseau du Frayssé.

En conclusion, nous souhaitons avoir une autorisation rapide pour réaliser les travaux initialement prévus pendant la période estivale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien OMBRAS
Maire de Vézénobres

